



Le Verdon-sur-Mer,
le 20 février 2016

Direction Interrégionale des Douanes
et Droits Indirects
1 quai de la Douane
33064 BORDEAUX CEDEX

À L'ATTENTION DE M. L'HERMITTE, Administrateur Général des Douanes

Objet : Projet de fermeture des Douanes au Verdon-sur-Mer
N/Réf : JB/CA

PJ : 1

Monsieur le Directeur,

Au cours d'une rencontre que vous avez bien voulu initier il y a déjà quelque temps, vous nous avez fait part de votre intention de supprimer le poste de Douanes du Verdon-sur Mer.

Nous avons, d'un commun accord, fait de l'activité portuaire la raison d'être du poste de la Douane sur notre commune. À l'époque il n'y avait aucune activité, donc aucun trafic maritime. Ce n'est plus le cas à ce jour.

À l'activité « régaliennne » des douaniers :

- port de plaisance – 1000 bateaux
 - L'activité pêche
 - contrôle routier – ce sont près de 300.00 véhicules qui traversent l'estuaire chaque année
 - contrôle en zone viticole des véhicules
- s'ajoute aujourd'hui le trafic portuaire.

Le projet économique, c'est un trafic maritime qui va passer de 60.000 containers à 200.000, avec une nouvelle ligne qui s'ouvre sur l'Afrique.

Nous ne pouvons pas laisser les choses se passer comme vous l'entendez, à l'heure où le Président de la République annonçait, le 16 novembre dernier, la création de 1000 emplois dans les douanes. C'est non seulement un service public, mais c'est aussi un service de sécurité publique.

Il nous faut passer de la parole aux actes. Pour être en accord avec les engagements du Président de la République, il vous faut dans un premier temps abandonner le projet de fermeture, et dans un second temps, confirmer le besoin en personnel en demandant la création de 3 postes sur notre site.

Vous voudrez bien trouver ci-joint la motion adoptée par le Conseil Municipal le 12 février dernier. Cette motion sera transmise au Syndicat U.N.S.A. douanes (Section Régionale de Bordeaux), ainsi qu'aux destinataires listés au bas de la motion.*



Par ailleurs la presse locale en a été informée comme vous avez pu le lire. Je prendrai contact avec France 3, dans un premier temps, pour obtenir grâce aux médias, un large soutien de la population médocaine concernée par ce dossier.

La réponse que vous avez bien voulu m'adresser (vous avez omis d'ailleurs d'y joindre votre lettre du 14 février 2014) n'apporte aucune justification à la suppression de la brigade du Verdon sur mer.

Vous me rappelez la validation de cette décision par les représentants du personnel. Trois remarques à ce sujet :

La première, c'est que le syndicat UNSA n'adhère pas à votre décision de supprimer la brigade.

La seconde, c'est que cette décision, aujourd'hui, ne touche en rien le personnel. Il ne reste plus que 2 agents au Verdon, l'un qui fait valoir ses droits à la retraite cet automne, le second est un jeune agent qui n'a pas d'attache particulière dans la région.

Et la troisième, ce ne sont pas les agents qui sont concernés, c'est la population Nord-Médocaine qui n'a plus cette protection, votre mission de sécurité publique ne sera plus assurée.

Les brigades d'Arcachon et de Bassens sont « susceptibles d'intervenir ». Il ne vous a pas échappé que la totalité du trafic conteneurs glisse de Bassens au Verdon sur mer. Il semblerait donc logique que les moyens de contrôles suivent.

À 3 bateaux par semaine, pour débiter, ce ne sont pas des venues ponctuelles qui vont nous sécuriser !

« Les douaniers de l'interrégion s'inscrivent pleinement dans le schéma logistique TCSO » : cela ne veut rien dire.

A qui voulez-vous faire croire qu'avec des passages « susceptibles » d'être effectués par les brigades d'Arcachon, de Bassens, de Bordeaux, nous ayons le même service qu'une brigade à demeure.

Notre commune est géographiquement exposée à des trafics maritimes susceptibles de présenter un danger pour la population locale. Il faut que vous en ayez conscience.

Après la suppression de la brigade de gendarmerie, une diminution des heures d'ouverture de la poste, après la suppression des permanences des services publics (Mission locale, MDSI, CAF...) on supprime le dernier service public qui existe sur la commune.



Nous ne saurons l'accepter et nous nous mobiliserons pour le maintien de ce service.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Le Maire
Jacques BIDAUN

* Liste des destinataires :

- M. Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au budget
- M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète
- Mme Pascale GOT, Députée de la Gironde, Conseillère Départementale
- M. Xavier PINTAT, Sénateur Maire de Soulac sur Mer
- M. Jean-Jacques CORSAN, Conseiller Régional
- M. Henri SABAROT, Président du Pays Médoc, Conseiller Régional
- M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental